

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 4 avril 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23\_31DL

**Objet: Demande de subventions au Conseil Départemental les réseaux de communications électroniques**

L'an deux mil vingt-trois et le 4 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Étaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Il convient de solliciter, pour les travaux coordonnés de mise en discrétion des réseaux électriques et de communications électroniques, l'aide du Département dans le cadre du dispositif d'embellissement des façades et des paysages de Provence (volet réseaux) – Communes de moins de 20 000 habitants – SMED13 maître d'ouvrage.

N°dossier	COMMUNE	LIEUX TRAVAUX	APS Montant HT	DEP SUBV CD13	TAUX	SUBV CD13 SOLLICIT	SOLDE
2023.TEL SMED.041	ALLEINS	Av Foch / Delattre de Tassigny (Tr 1 et 2)	99 916 €	93 689 €	30%	28 107 €	71 809 €
2023.TEL SMED.043	LAMANON	Chemin du Soleil Sud et chemin du Sirocco (Tr 2)	39 095 €	36 723 €	30%	11 017 €	28 079 €
2023.TEL SMED.012	PELISSANNE	Chemin de la petite Brulière	55 506 €	52 120 €	30%	15 636 €	39 870 €
2023.TEL SMED.018	SAINT-MARTIN- DE-CRAU	Chemin du Mas de Roche (Tr 1)	82 281 €	77 210 €	30%	23 163 €	59 118 €
2023.TEL SMED.033	SAINT-REMY- DE-PROVENCE	Avenues Albert Gleizes et Fauconnet (Tr 1)	73 862 €	69 376 €	30%	20 813 €	53 049 €
		<b>TOTAL</b>	<b>350 661 €</b>	<b>329 119 €</b>		<b>98 736 €</b>	<b>251 925 €</b>

Le SMED13 prévoit un financement correspondant à la somme de 350 661 € et fera appel à d'autres partenaires financiers (Communes).

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Il sera proposé de :

- Déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département des Bouches-du-Rhône pour la mise en discrétion des réseaux de communications électroniques via le dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence (volet réseaux),
- Solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA